

Assemblée Générale du 22 juin 2026

Extrait de délibération n° 008-2026

Information sur les marchés publics en 2025

DELIBERATION 008-2026

Vu le Code de l'artisanat

Vu les dispositions de la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et notamment en son article 42

Vu les dispositions du Code local des professions en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle,

Vu le Décret 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est,

Vu les avis émis par la Commission des Marchés publics et les marchés conclus en 2025,

Le Président et le Secrétaire Général-Directeur des Services entendus,

Les membres réunis ce jour en Assemblée générale, à l'**UNANIMITE** :

Article unique : Prennent acte de l'information qui leur est donnée sur les marchés publics 2025 tels qu'annexés à la présente délibération et autorisent leur publication.

Pour extrait conforme aux délibérations
de l'Assemblée Générale du 22 juin 2026

METZ, le 23 juin 2026

La Secrétaire



Caroline TRIPIED



Le Président



Christophe RICHARD